VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-10-08

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER),M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Roch GAILLET (jusqu'à la délibération n°2012-10-10), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 52

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.10.08 : Conditions de recrutement d'un agent non titulaire - Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur un poste existant.

❑ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 3-3 alinéa 2 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007 ;

Considérant que le poste existe au tableau des effectifs ;

Considérant que, conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il pourra être fait appel à un contractuel si la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'a pas trouvé de titulaire susceptible de remplir les missions, compte tenu des profils des candidat exigés et des difficultés inhérentes au recrutement de fonctionnaires possédant une expérience suffisante dans ces domaines ;

L'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 autorise le recrutement d'agents non titulaires dans l'hypothèse où des postes de catégorie A ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, eu égard aux besoins du service et à la spécificité des fonctions.

Il convient de préciser que ce recrutement de contractuel n'occasionne pas de création d'emploi au sein de la collectivité.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à recruter, à titre exceptionnel, un agent non titulaire sur ce poste, en application de la législation en vigueur.

A cet effet, il convient de définir l'emploi correspondant : nature des fonctions, missions, niveau de recrutement et rémunération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé de mission-économie territoriale au sein de la direction du développement économique de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des attachés en fonction de ses diplômes et de son expérience ;*

   L'agent aura pour principales missions :
   - la structuration des conditions d'accueil des entreprises,
   - l'interface des différents acteurs du développement économique afin d'inciter chacun à maintenir, développer et promouvoir une offre économique attractive sur le territoire,

- l'orientation de l'action publique en lien avec les partenaires institutionnels.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux ;

2) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 52
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78)

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

PREF 78
23.10.12